



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00580110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 34 - Evaluation d'impact en Santé - Service Salubrité-Santé-Environnement - Direction Hygiène-Santé Ville de Besançon

Evaluation d'Impact en Santé
Service Salubrité-Santé-Environnement
Direction Hygiène-Santé Ville de Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint DEVESA

	Date	Avis
Commission n° 2	06/09/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon, ville OMS Santé, capitale de la biodiversité s'est engagée aux côtés du Grand Besançon, en 2002, dans une démarche commune de développement durable (élaboration d'un agenda 21 et d'une Charte de l'environnement). La Ville de Besançon participe à la construction du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Besançon Métropole. Au travers de différentes actions, la Ville de Besançon se mobilise pour lutter face au changement climatique.

En 2019, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon s'engagent dans un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour moderniser le quartier de Planoise. Ce programme comporte de nombreux enjeux, tels que l'amélioration de la qualité résidentielle, faire du cadre de vie un environnement harmonieux et dynamique.

Au niveau opérationnel, il s'agit de démolir les immeubles vétustes, de réhabiliter et de résidentialiser des logements. De plus, le NPNRU prévoit de réaménager des espaces publics, et de diversifier et désenclaver les zones qui le nécessitent.

Le programme s'articulera autour de trois secteurs du quartier.

Le projet consiste en la réalisation d'une Evaluation d'Impact en Santé (EIS) dans le cadre du NPRU de Planoise au niveau de la résidentialisation d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles. Il est piloté par la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon en collaboration avec le service du Contrat de Ville. L'EIS sera réalisée par un bureau d'études extérieur dont la désignation se fera par un marché public.

L'EIS consiste en une combinaison de procédures, méthodes et outils par lesquels un programme peut être évalué selon leurs effets potentiels sur la santé de la population et selon la dissémination de ces effets dans la population. L'EIS est basée sur quatre principales valeurs : la démocratie, l'équité et la réduction des inégalités sociales de santé, le développement durable, l'utilisation éthique des données probantes.

L'objet pressenti de l'EIS est la résidentialisation d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles. La résidentialisation consiste à donner un caractère privé aux immeubles en repoussant les limites de l'espace public et permettre l'appropriation des lieux par les résidents de manière collective.

La résidentialisation est considérée à la fois comme un moyen d'améliorer la vie collective (appropriation du cadre de vie), la sécurité, et de contribuer à la mixité sociale. D'une part, il s'agit d'intervenir sur la définition des espaces extérieurs et leurs statuts (dimension spatiale) mais également de faire changer les comportements des habitants et de les «responsabiliser» face à leur habitat (dimension sociale) au travers de l'amélioration de leur cadre de vie. D'autre part, un des objectifs de la résidentialisation est d'améliorer l'entretien des espaces extérieurs en définissant clairement les responsabilités de chacun (dimension de gestion).

L'objectif stratégique de l'EIS est d'identifier les enjeux principaux que le projet de résidentialisation implique en matière de santé dans une perspective de bien-être de la population en évaluant ses impacts sur la santé (minimiser les effets négatifs et maximiser les effets positifs par des recommandations).

Les grandes étapes de l'EIS sont :

- Sélection : identification des éléments de la résidentialisation d'immeubles sur le quartier de Planoise qui pourraient avoir un impact sur la santé,
- Cadrage : caractérisation des enjeux principaux que le projet implique en matière de santé dans une perspective de bien-être de la population,
- Analyse : revue de la littérature scientifique, consultation d'experts et de la population concernée (locataires, associations, bailleurs, syndicats...), investigations et analyse,
- Recommandations : rapport avec résultats de l'analyse et recommandations pour réduire les impacts négatifs potentiels et/ou maximiser les effets positifs,
- Évaluation de l'EIS : retour d'expérience en interrogeant les parties prenantes sur le processus de mise en œuvre (facteurs facilitants et freinants) et sur l'intérêt de ce type d'approche (perception de l'utilité, apport pour la programmation territoriale, reproductibilité).

La gouvernance de l'EIS sera mise en place en s'appuyant sur trois entités complémentaires, ayant chacune un rôle spécifique : le comité de pilotage, le comité technique (équipe d'évaluation) et les parties prenantes. Les parties prenantes sont des personnes ou des groupes spécifiques qui ont un enjeu ou un intérêt dans la mise en œuvre des projets étudiés.

L'EIS se déroulera en fonction du calendrier de réalisation du NPNRU et notamment des premières résidentialisations (2020-2023).

L'EIS a fait l'objet d'un appel à projet proposé par l'Agence Régionale de la Santé Bourgogne-Franche-Comté, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté sur l'année 2019.

Le budget global estimé du projet est de 44 925 € (dont valorisation agents). Le montant de la subvention est plafonné à 70 % des dépenses éligibles soit 31 447 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de se prononcer favorablement sur la réponse à l'appel à projet relatif à l'Evaluation d'Impact en Santé,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la candidature et le montant restant sera co-porté par les Directions concernées.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.